

Depuis le début du débat, mes collègues ont parlé à maintes reprises du besoin de rendre les sociétés d'État responsables envers le Parlement, besoin auquel ne répond pas ce projet de loi et dont on ne saurait surestimer l'importance. Ce besoin n'est nulle part plus évident que dans un autre projet de loi qu'étudie la Chambre à l'heure actuelle. Je veux parler du projet de loi C-32, qui vise à créer un institut pour la paix, lequel constituera une nouvelle société d'État régie par le cabinet. Le cabinet aura le droit de nommer les administrateurs et les membres de l'Institut, de fixer leur traitement, de choisir l'emplacement de l'institut et le genre de recherches qu'il devra effectuer. Le Parlement n'aura pas voix au chapitre dans ce domaine. Naturellement, tout cela est conforme aux bonnes traditions libérales.

● (1240)

Le projet de loi C-32 n'a pas pris un bon départ. Selon l'article 4c), l'Institut a pour objet «d'encourager les débats publics sur les questions relatives à la paix et à la sécurité mondiales». Alors que le débat le plus important devrait se dérouler ici-même, le gouvernement s'efforce de l'écourter pour faire adopter le projet de loi le plus rapidement possible. Pourquoi cette précipitation? Permettez-moi de préciser que mon parti et moi-même sommes totalement dévoués à la cause de la paix. D'ailleurs, quelle personne sensée pourrait être d'un avis contraire? Par contre, nous nous opposons à ce que le cabinet tente de contrôler une société d'État de plus. Or, c'est exactement la conséquence des projets de loi C-24 et C-32.

Comment pourrions-nous faire confiance à un cabinet dont sont membres des gens comme le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Dans une interview au «Trudeau Star», ce dernier a déclaré récemment: «J'ai probablement fait davantage pour le libre échange que n'importe qui d'autre». C'est ce même ministre à qui nous devons Canagrex, société d'État qui a été créée pour permettre à l'État de contrôler l'agriculture et de pouvoir acheter et vendre sur le marché libre. Elle peut posséder des biens, alors qu'on nous a refusé ce droit dans la constitution. Le ministre de l'Agriculture a ajouté qu'il voudrait que toutes les grandes sociétés d'État soient administrées comme Canagrex. Pauvres agriculteurs! Puisse le ciel épargner pareil sort au reste de l'économie et nous protéger contre la dernière des sociétés d'État.

Regardez un peu de quelle manière le gouvernement libéral s'acquitte de son obligation de rendre des comptes au Parlement. Si un député veut prendre la parole pour exprimer son indignation la plus justifiée, c'est le moment. En effet, une fois encore, le gouvernement a muselé la Chambre en ayant recours à la clôture sur un sujet très important, celui des sociétés d'État. Parce qu'on ne rend pas assez de comptes au Parlement, des milliards de dollars appartenant aux contribuables ont été jetés par la fenêtre.

Entre 1980 et le milieu de l'année dernière, le gouvernement s'est servi de la clôture et de l'attribution du temps, ou a menacé de le faire, à 22 reprises. Cette attitude est caractéristique d'une administration qui gouverne par décrets du conseil et par ukases, comme l'a fait remarquer un de mes collègues. Entre 1969 et 1982, le gouvernement du premier ministre a adopté 39,048 décrets, soit en moyenne 3,245 par année. Parlons un peu de la responsabilité financière. Au cours des années 1977, 1978, 1980 et 1981, il a adopté 15,002 décrets, soit une moyenne de 3,750 par année. Le projet de loi dont

nous sommes saisis aujourd'hui va perpétuer cette tradition, cette érosion de la liberté de parole.

Si le gouvernement rendait davantage de comptes au Parlement, le genre d'activités dont a fait état la semaine dernière mon collègue, le député de Pembina (M. Elzinga) serait peut-être moins fréquent. D'après des documents en sa possession, MM. Hopper, de Petro-Canada, et James Scurr, vice-président principal, ont en effet acheté des meubles et des appareils d'occasion de la société d'État pour une bouchée de pain. Nous ne verrions pas non plus des dirigeants qui administrent mal des entreprises de fabrication d'avions en difficulté toucher des bonis tandis que deux millions de Canadiens cherchent un emploi. Comme l'a fait remarquer mon collègue, le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan), nous n'avons aucune idée de leur traitement, sauf qu'il est trop élevé. Nous ne verrions pas non plus confier à un personnage qui n'a jamais réussi à se faire élire, la responsabilité d'un empire constitué de sociétés d'État aux actifs de plusieurs milliards de dollars. Ce personnage porte le même nom qu'une mini-voiture.

D'après un article paru dans le *Citizen* du 18 mai, Elizabeth Charlebois, directrice au Centre de recherches pour le développement international, s'est inventé des diplômes; elle ne sera même pas congédiée, on lui demandera tout simplement de démissionner. On ne veut pas non plus divulguer son traitement, selon M. Head, un autre protégé de M. Trudeau. On se préoccupe de savoir si elle touchera son indemnité de cessation d'emploi, pas de savoir si la réputation du Canada et du CRDI en a été ternie.

J'aurais bien d'autres observations à faire sur l'imposition de la clôture dans le débat du projet de loi et sur les sociétés d'État en général. Je me permettrai cependant en terminant d'exhorter tous les députés à rejeter cette motion de clôture et le projet de loi concernant les sociétés d'État. Redonnons un certain contrôle à notre institution.

**M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey):** Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de quatre à cinq sociétés d'État. De tout temps, ces sociétés ont grandement contribué à l'essor du Canada et elles continueront de le faire à l'avenir.

Permettez-moi de commencer par Air Canada. Alors que je m'apprêtais à venir travailler ce matin, on m'a rappelé la vente de billets organisée par Air Canada à l'automne dernier. Cette vente a permis à certains Canadiens de voyager à moindres frais. Cependant, cette société à cette année un déficit de 19 milliards de dollars qu'elle devra combler d'une façon ou d'une autre. Inévitablement, c'est le contribuable qui devra éponger ce déficit. Comme un regretté député l'a si bien dit, monsieur le Président, il n'y a qu'un seul contribuable, vous et moi.

La dette actuelle d'Air Canada qui découle de programmes de gestion destinés à concurrencer directement d'autres lignes aériennes privées va maintenant être assumée par le contribuable. Il apparaît maintenant que certaines décisions visant à offrir des tarifs aériens avantageux sont tout à fait discutables si l'on considère leurs répercussions sur le nombre de clients et les lignes aériennes concurrentes.

La seconde société dont je voudrais parler est Petro-Canada. Cette entreprise a réalisé de grandes choses dans le secteur énergétique depuis sa constitution en société d'État. Je ne voudrais pas aborder les difficultés évidentes qu'elle a éprouvées